**ANNEXE M24**

**Les opérations de mobilité**

**Campagnes annuelles de mutation**

**Vous êtes AAE, SAENES, MEN, CTSSAE.**

Inscription sur le site AMIA du 6 décembre 09 janvier 2024 inclus, en vous connectant à l’URL suivante : <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>.

Pour consulter la procédure à suivre : annexe M1A (AAE ou SAENES) ou l’annexe M6A (MEN et CTSSAE) ainsi que le calendrier des opérations de mutation dans l’annexe M24A.

**Vous êtes ASSAE, ADJAENES, INFENES.**

Inscription sur le site AMIA, à compter du 4 janvier 2024 jusqu’au 1er février 2024 inclus en vous connectant à l’URL suivante : <https://amia.phm.education.gouv.fr/amia/Amia>.

En tant qu’**AAE, SAENES, INFENES, ASSAE, ADJAENES, ATRF**, si vous souhaitez candidater pour une mutation au sein de votre académie, vous voudrez bien consulter la note de service établie par votre académie qui détermine le calendrier et les modalités de ces opérations.

**Vous êtes personnels des bibliothèques (CG, CBIB, BIB, BIBAS, MAG).**

Inscription sur le site POPPEE du 6 février au 5 mars 2024 inclus, et du 10 septembre au 30 septembre 2024 inclus (**CG et CBIB uniquement**), en vous connectant à l’URL suivante : http://mvtbib.adc.education.fr/mvtbib

Vous pouvez consulter la procédure de candidature à suivre ainsi que le calendrier de ces opérations de mutation dans les annexes M14B, M24B, M16B, M17B et M18B de la note de service.

**Vous êtes CTPS, CEPJ, PS.**

Mouvement principal :

La publication de l’ensemble des fiches de poste sera réalisée sur le site internet du MENJ au début du mois de février 2024.

Dès publication, les personnes souhaitant participer aux opérations du mouvement ou réintégrer le ministère, devront renseigner le dossier de candidature annexe M22P et le compléter de toutes les pièces nécessaires.

Les fiches de candidatures doivent être adressées au bureau DGRH C2-4 pour le 8 mars 2024.

Deuxième mouvement réservé aux PS et CTPS du domaine sport ::

La publication de l’ensemble des fiches de poste sera réalisée sur le site internet du MENJ à la fin du mois d’octobre 2024.

Dès publication, les PS et CTPS du domaine sport souhaitant participer aux opérations de ce mouvement, devront renseigner le dossier de candidature annexe M22P et le compléter de toutes les pièces nécessaires.

Les fiches de candidatures doivent être adressées au bureau DGRH C2-4 pour le 29 novembre 2024.

**Mobilité au fil de l’eau :**

Outre les modalités de mutations à date unique référencées ci-dessus, vous trouverez des postes à pourvoir tout au long de l’année aux adresses suivantes:

* [Choisir le service public](https://choisirleservicepublic.gouv.fr/)
* [Bourse à l’emploi agent ITRF](https://itarf.adc.education.fr/itarf/bea) (ITRF uniquement)

**Vous êtes personnels ITRF (IGR, IGE, ASI, TECH)**

Mobilité réalisée uniquement au fil de l'eau.

Vous devez formaliser vos demandes de mobilité (mutation, détachement, intégration directe) au moyen de l’annexe M19I.